



Le 19 novembre, la DGOS* a présenté les taux de promotion proposés pour les avancements de grade au titre des années 2026 et 2027. Le constat est clair : **les restrictions budgétaires brident les évolutions de carrière de milliers de personnels hospitaliers par la baisse des ratios des Infirmier-e-s, aides-soignant-e-s, des personnels de rééducation et des sages-femmes.**

D'un point de vue global, sur la question des avancements de grades, la CGT affirme que **l'application de taux de promotion constitue déjà une véritable injustice.** Leurs diminutions sont de fait intolérable et ne vont pas dans le sens d'une politique de fidélisation des personnels par la reconnaissance de l'expérience et de l'engagement des agent-e-s.

➔ **La CGT avait alerté :** le Ségur n'ayant pas été financé au moment de sa mise en place, il est clair qu'aujourd'hui le ministère cherche à reprendre ce qui a été donné.

Quelques rappels sur l'évolution des taux de promotion ces dernières années.....

Au sortir de l'épisode COVID, les taux de promotion avaient été doublés pour les professions soignantes au titre des années 2020 et 2021. À la même période, les grilles de nombreuses professions avaient été (légèrement) revalorisées. Dans le même temps, sournoisement, les critères d'éligibilité à l'avancement ont, pour la majorité des grades, été modifiés. Ainsi, l'ancienneté nécessaire pour être éligible à un avancement a été rallongée ce qui a eu pour conséquence de sortir des tableaux d'avancement de nombreux agent-es qui étaient promouvables et qui ont donc vu leurs avancements reculer, le temps qu'ils soient à nouveau éligibles.

À cela il faut rajouter que les avancements de grade se font depuis plusieurs années maintenant, principalement au « *mérite* » (notion subjective) au détriment de l'ancienneté.

QU'EN EST-IL À CE JOUR ?

Au regard des explications ci-dessus, le nombre de promouvables sur la période 2025-2026-2027 est estimé à 42 000 contre 14 000 pour la période 2022-2023-2024. Le ministère de l'Économie et des Finances serre la vis à la vue du volume d'agents éligibles : il exige une baisse des taux de promotion (retour au niveau de la période avant-COVID) pour limiter la dépense... et donc, le nombre d'avancements de grades.

➔ La CGT a exigé la communication des chiffres d'agent-e-s promu-e-s, par grade et pour la période allant de 2018 (avant COVID) jusqu'aux projections faites pour les années 2026 et 2027 dans le but de pouvoir apprécier l'évolution des volumes de promotion.

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRES MENACÉES :

Les taux de promotion au régime austéritaire !

CE QUE LA CGT RENDIQUÉ :

➔ La CGT a réaffirmé avec force son exigence de **carrières linéaires (sur une seule grille pour une carrière complète) : chaque agent ayant atteint l'ancienneté requise pour la promotion passe automatiquement au grade supérieur comme ce qui existe pour les infirmiers spécialisés (IBODE, IADE, IPDE)**

➔ **Un doublement du salaire sur la carrière**

➔ **La titularisation des contractuel-le-s**

* Direction Générale de l'Offre de Soins = services opérationnels du Ministère de la Santé